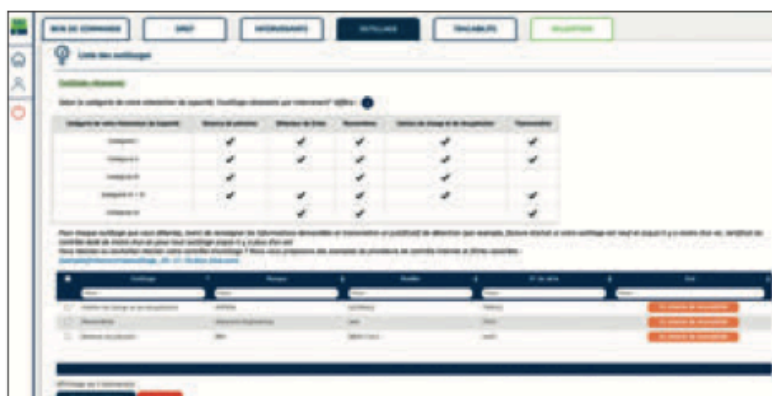




N° de 09/23

ATTESTATIONS DE CAPACITÉS

Qualiclimafroid simplifie encore plus les démarches



« Être attesté signifie mettre à jour régulièrement ses données et déclarer chaque année son bilan fluides. Ces obligations sont souvent vécues comme trop contraignantes. Désormais avec ADCFluides.com, tout est dématérialisé et simple, de la création du compte à la gestion des déclarations. Il était important pour nous d'offrir à nos clients le meilleur de la technologie », déclare Claude Malley, président de Qualiclimafroid.

ADCFluides.com permet aux entreprises attestées de bénéficier d'un process simplifié et d'un

suivi optimisé pour leurs démarches en ligne. Obtention d'attestation, déclaration des bilans fluides, réalisation d'audits, mise à jour des outillages, renouvellement..., tout est dématérialisé et beaucoup plus simple. Chaque entreprise pourra mettre à jour ses informations (intervenants, outillages, traçabilité...) sans contrainte et en parfaite autonomie. Et pour accompagner ses clients dans la prise en main de cette plateforme, Qualiclimafroid a réalisé une vidéo qui met en avant les principales évolutions.

Et afin de garder une relation de proximité avec ses clients, chaque attesté dispose dans son interface des coordonnées de son chargé de clientèle et de son auditeur pour pouvoir échanger avec eux, à sa convenance et au gré de ses besoins.

Même les transferts sont possibles

Pour les entreprises déjà attestées par ailleurs et qui souhaitent simplifier la gestion de leur attestation de capacité, là encore, l'organisation a privilégié la simplicité et la rapidité. En seulement 2 étapes, le transfert de l'attestation peut s'opérer. Il suffit de créer un compte ADC Fluides et d'adresser la demande de transfert à l'actuel organisme. Un modèle de courrier est disponible sur le site de Qualiclimafroid. Le tarif sera calculé au prorata de la période restante et l'audit ne sera pas facturé s'il a déjà été réalisé. ● M. W.